

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 26/02/2026

Date d'affichage : 13/02/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27

Le 26 FEVRIER 2026 à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, le Maire, M. GAHERY Jérôme, M. ROGER Mickaël, M. MESTRES François, Mme DESVOL Emilie, les adjoints, M. GIROULT David, Maire délégué, M. RENAULT Joël, M. LEMOUSSU Bernard, M. SALLES Daniel, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. BOULAY Didier, M. HILI Damien, Mme MARIE Christelle, Mme BONNEL Marlène, Mme HARIVEL Magali, Mme LEPROVOST Séverine, Mme GERY Camille, Mme HILLIOU Evelyne, M. DESMASURES Jean-Claude, M. HUARD Patrick, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, Mme HEUZÉ Séverine conseillers.

Absents excusés : Mme HAMEL Manuella, Mme JEHAN Nadia, M. DANGUY Sébastien, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René.

Pouvoirs : Mme HAMEL Manuella à Adrien JEHENNE, Mme JEHAN Nadia à Jérôme GAHERY, Louis-René de la PERRAUDIERE à David GIROULT, Sébastien DANGUY à Jean-Claude DESMASURES.

Secrétaire de séance : Emilie DESVOL

La Mare Pinet : renforcement du réseau électrique et remplacement du réseau souterrain

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a informé la commune de Sourdeval le 28 janvier 2026 que le réseau de distribution d'électricité alimentant le lieu-dit « La Mare Pinet » est de capacité insuffisante pour fournir le niveau de tension imposé par le code de l'énergie relatif à la qualité de l'électricité fournie par les réseaux de distribution. Après analyse conjointe réalisée par les services d'ENEDIS et du SDEM, il apparaît nécessaire de remplacer le réseau aérien existant par un réseau souterrain sur environ 230m.

Le SDEM assure la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage des travaux et réalise dans ce cadre : toutes les études nécessaires, les travaux de terrassement et de déroulage des réseaux et branchements en souterrain, y compris chez les riverains. Les travaux comprennent également la dépose du réseau électrique aérien et, si nécessaire, les réfections des tranchées. Le délai de réalisation est estimé à environ 7 mois.

L'estimation du coût global des travaux est de 36 000€HT.

Le barème du SDEM prévoit une participation de 25% du montant hors taxes des travaux pour les communes rurales conservant la TICFE. La commune de Sourdeval étant dans le cas, le reste à charge s'établit à environ 9 000€ sous réserve de variation des prix. Cette participation est nette de TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu décide la réalisation du renforcement des réseaux, valide la participation de la commune à hauteur de 9 000€ sous réserve de variation des prix, s'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour inscrire au budget les sommes nécessaires à l'ensemble de la réalisation du projet ainsi que pour signer les pièces relatives aux règlements des dépenses.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 26 février 2026.

La secrétaire de séance,
Emilie DESVOL



Le Maire,
Adrien JEHENNE